

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

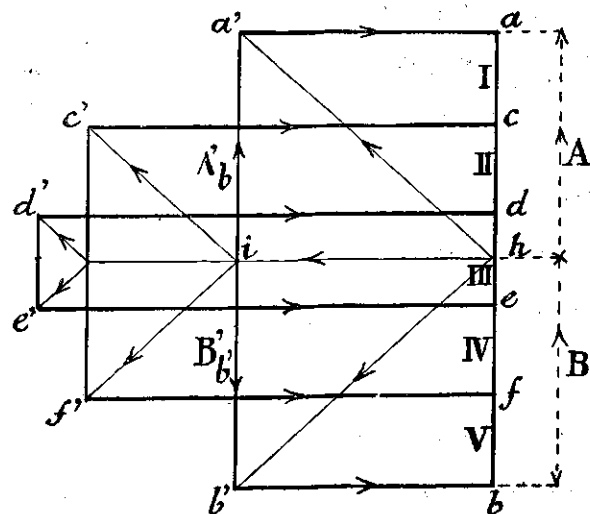
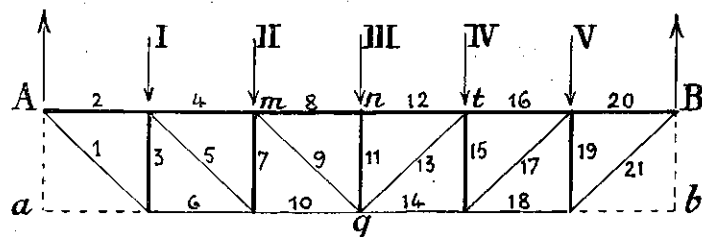
Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Nous avons à calculer maintenant les efforts intérieurs qui se développent dans les poutres en treillis longitudinales qui relient entre elles les fermes principales, ainsi que dans les poutres d'extrémité.

Les premières, qui prennent leurs points d'appui sur les deux grandes fermes, ont 21 mètres de portée et 3^m,25 de hauteur. L'une de ces poutres est représentée dans le dessin ci-dessous à l'échelle de 4 millimètres par mètre.



En chacun de ses nœuds, cette pièce supporte l'une des cinq fermes intermédiaires, dont elle se partage le poids avec la seconde poutre parallèle. De ce fait, nous avons trouvé précédemment que les cinq charges égales ont pour valeur :

$$I = II = III = IV = V = 5.185 \text{ kilos.}$$

Pour tracer les épures des efforts intérieurs, nous adopterons l'échelle de 2,3 millimètres par tonne.

Sur la verticale ab , portons à la suite les unes des autres, à l'échelle admise, les cinq charges égales.

Les réactions aux appuis en A et B seront immédiatement données par la demi longueur ah , puisque l'on doit avoir :

$$A^6 = A_b = \frac{5.185 \times 5}{2} = \frac{ab}{2}$$

En mesurant sur l'épuration la moitié de ab , nous trouvons une longueur de 29,8 millimètres, ce qui donne à l'échelle :

$$\frac{29,8}{2,3} = 12,956 \text{ kilos,}$$

valeur très voisine du chiffre calculé de 12.936 kilos, représentant la réaction aux appuis de la poutre.

Les montants Aa et Bc ne doivent pas intervenir dans le calcul des résistances; ils ne sont là que pour compléter la construction de la poutre et transmettre la réaction d'appui sur les membrures des fermes principales. Le panneau triangulaire qui termine la poutre constitue, en effet, un ensemble indéformable dont les divers éléments doivent supporter la répartition complète des efforts développés dans la région correspondante. Le montant Aa n'entrera donc pas en ligne de compte dans notre épure.

La réaction A_b doit se décomposer uniquement suivant les éléments 1 et 2. Nous réaliserons cette décomposition dans le diagramme des forces, en menant par l'extrémité a de la force $ah = A$ une parallèle aa' à l'élément 2 et par l'extrémité h de la même force une parallèle ha' à l'élément 1.

Le triangle aha' ainsi formé nous donne les deux actions s'exerçant dans les éléments considérés. On trouve, en mesurant les côtés dont il s'agit :

$$(2) = aa' = 33^{\text{mm}} = \frac{33}{2,3} = -14.080 \text{ kilos,}$$

et :

$$(1) = ah = 44,5^{\text{mm}} = \frac{44,5}{2,3} = +19.350 \text{ kilos.}$$

La composante aa' dans ce triangle de forces étant dirigée de gauche à droite, la force intérieure qui lui fait équilibre dans l'élément 2 agit de droite à gauche sur une section quelconque de cet élément, l'effort auquel la pièce est soumise est donc une compression.

Pour la pièce 1, la force intérieure sera dirigée de bas en haut et exercera une traction sur la section située à gauche du point d'application; cette pièce sera donc soumise à l'extension.

Si nous nous reportons maintenant au premier nœud inférieur, nous avons la force intérieure 1, qui est actuellement connue, à décomposer suivant les deux directions 3 et 6.

Par a' et h , nous menons les droites $a'i$ et hi respectivement parallèles aux éléments 3 et 6, et nous obtenons :

$$(3) = a'i = 29^{\text{mm}},8 = \frac{29,8}{2,3} = -12.960 \text{ kilos,}$$

et :

$$(6) = hi = 33^{\text{mm}} = \frac{33}{2,3} = 14.080 \text{ kilos.}$$

La première pièce est soumise à la compression, la seconde à l'extension.

Au nœud supérieur, où s'exerce la charge I, nous connaissons cette charge, et les deux forces intérieures (2) et (3). Ces trois forces correspondent au polygone $caai$ dans le diagramme des forces; elles ont pour résultante la droite ic qui ferme ce polygone. Nous décomposons cette résultante ic qui n'est pas tracée sur le diagramme, suivant les directions cc' et ic' respectivement parallèles aux éléments 4 et 5.

Cette construction détermine les grandeurs des forces intérieures agissant dans ces éléments, et l'on a :

$$(4) = cc' = 52,5^{\text{mm}} = \frac{52,5}{2,3} = -22.830 \text{ kilos,}$$

et :

$$(5) = c'i = 27^{\text{mm}} = \frac{27}{2,3} = 11.740 \text{ kilos.}$$

Le second nœud inférieur est le point de rencontre des 4 éléments 5 et 6 actuellement connus et des éléments 7 et 10 dont les efforts correspondants sont à déterminer.

Considérant la résultante des forces (5) et (6) qui s'obtient dans le diagramme des forces en joignant les points c' et h , par ces points, menons $c'f'$ parallèle à l'élément 7 et hi parallèle à l'élément 10 jusqu'à la rencontre en i' avec $c'f'$. Nous obtenons ainsi un triangle rectangle dans lequel nous relevons les grandeurs cherchées :

$$(7) = i' i' = 18,5^{\text{mm}} = \frac{18,5}{2,3} = - 8.040 \text{ kilos,}$$

et :

$$(10) = h i' = 52,5^{\text{mm}} = \frac{52,5}{2,3} = + 22.830 \text{ kilos.}$$

Considérons maintenant ce nœud m où agit la charge II. Je puis d'abord déterminer la résultante de cette charge et des deux forces intérieures (4) et (7) qui aboutissent au même point et qui sont maintenant connues. Cette résultante n'est autre que la droite $i'd$ qui ferme le contour polygonal $i'c'd$. Elle doit se décomposer suivant deux droites $c'd'$ et dd' menées parallèlement aux éléments 9 et 8 et l'on peut écrire :

$$(8) = dd' = 59^{\text{mm}} = \frac{59}{2,3} = - 25.650 \text{ kilos.}$$

et :

$$(9) = i'd' = 9^{\text{mm}} = \frac{9}{2,3} = + 3.910 \text{ kilos.}$$

Il ne reste plus qu'à déterminer l'effort intérieur développé dans le montant 11 qui aboutit au nœud n . Il est évident que la charge III est soutenue directement par la pièce précitée, car les forces extérieures 8 et 12 étant normales à cette charge ne peuvent concourir en rien à lui faire équilibre. La pièce 11 est elle-même soutenue par les deux tirants obliques et symétriques 9 et 13, qui se partagent également la charge III. On peut donc dire que l'effort qui s'exerce dans ce montant est la résultante des forces intérieures développées dans les pièces 9 et 13.

Ces dernières forces sont représentées dans le diagramme par les lignes $i'd'$ et $i'e'$, la force (13) étant évidemment égale à la force symétrique (9). La valeur de la force 11 est donc donnée par la résultante $d'e'$ et l'on a :

$$(11) = d'e' = 12^{\text{mm}} = \frac{12}{2,3} = 5.220 \text{ kilos.}$$

On aurait pu encore calculer 11 comme la résultante des forces III, (8) et (12) aboutissant au nœud n et former le polygone de ces trois forces, c'est-à-dire le contour $d'de'$, en remarquant que la force 12 est nécessairement égale à la force 8. La droite $d'e'$ fermant ce contour polygonal est donc égale à la résultante cherchée, soit à la force (11).

Il va sans dire que les formes développées dans les divers éléments constituant la demi-poutre de droite sont égaux deux à deux aux éléments symétriques de la demi-poutre de gauche. L'épure est donc absolument symétrique par rapport à l'axe hi' et peut être complétée sans aucune difficulté.

Il ne reste plus qu'à calculer l'une des poutres d'extrémités, qui sont comprises entre les fermes principales et les murs du petit côté de la construction. Ces poutres qui ne comportent que deux panneaux peuvent être représentées par la partie $mntq$ de la poutre principale. Dans ce cas, encore, les montants verticaux en m et t ne sont pas à considérer au point de vue de la répartition des efforts dans les deux éléments de la poutre.

Pour simplifier cette étude nous nous servons, de la partie du diagramme des forces réduite au triangle $h a' b'$ et nous admettons que les longueurs $a'i$ et ib' représentent les réactions aux appuis :

$$A'_b = B'_b = 2.974 \text{ kilos,}$$

Comme les longueurs sont égales à 29 mm 8, l'échelle correspondante sera de :

$$\frac{29,8}{2,074} = 10,02 \text{ millimètres par mètre.}$$

Cela dit, nous devons considérer qu'en m et t agissent les réactions aux appuis A'_b et B'_b , et en n la charge déterminée antérieurement et qui est donnée par la relation :

$$I_1 = \frac{III}{2} + A'_b + \frac{I}{2} + A' = 5,948 \text{ kilos.}$$

D'après les considérations exposées précédemment, la charge I_1 est supportée exclusivement par le montant nq ;

On a donc :

$$(11') = a'b' = 59,6^{\text{mm}} = \frac{59,6^{\text{mm}}}{10,02} = - 5.948 \text{ kilos.}$$

Pour mesurer la force intérieure (9'), il faut décorporer la réaction A'_b en m , suivant les éléments 8' et 9', c'est-à-dire construire le triangle $a'h'i$ dans le diagramme des forces. On trouve ainsi :

$$(9') = a'h' = 44^{\text{mm}} 5 = \frac{44,5}{10,02} = + 4.440,$$

et :

$$(8') = h'i = 33^{\text{mm}} = \frac{33}{10,05} = - 3.293.$$

Les efforts (12') et (13') sont évidemment égaux respectivement aux précédents.

Enfin on pourrait déterminer la force (11') d'une autre manière, en considérant la charge I_1 et les forces intérieures (8') et (12') convergeant en n et en admettant, ce qui est évident, que ces dernières forces sont égales.

La charge I_1 en n étant représentée par $a'b'$, menons par a' et b' des parallèles $a'a$ et $b'b$ avec éléments mn et nt , la verticale ab qui ferme le polygone ainsi constitué représente la quatrième force (11). Cette force est donc bien égale à $a'b'$ c'est-à-dire à la charge I_1 , appliquée au nœud considéré.

DYNAMIS.

LA FORTUNE IMMOBILIÈRE FRANÇAISE

Il nous a paru intéressant d'indiquer à nos lecteurs quelles sont les évaluations actuelles de la fortune immobilière du pays.

Le département du Rhône est l'un des plus riches en propriétés bâties, quoiqu'il soit naturellement dépassé, à ce point de vue, par les départements de la Seine, qui comprend la capitale, du Nord, où se trouve une masse considérable de population, et de Seine-et-Oise, véritable annexe concentrique de l'agglomération parisienne.

Les quelques chiffres qui suivent permettront d'apprécier la valeur totale de cette partie de la richesse française et de juger les différences relatives des diverses régions ; ces chiffres sont ceux qui viennent d'être relevés par l'Administration, à la suite d'une longue étude, destinée à servir de base à la révision décennale pour la période 1911-1920.

Il existe actuellement en France (non compris les édifices publics et les bâtiments ruraux) 9.613.642 propriétés bâties de toute nature : maisons, usines et manufactures, soit 9.475.786 maisons et 137.676 usines.

Dans 15 départements, le nombre de ces propriétés dépasse 150.000.

Les 9.613.462 unités en question formant le total pour la France représentent une valeur locative de 3.672.142.128 francs, qui se répartit assez inégalement.

Bien entendu, le département de la Seine est le plus important. La valeur totale locative y représente un revenu de 1.206.851.213 francs, d'après les approximations administra-

tives ; c'est donc à peu près le tiers de l'ensemble de la valeur locative du pays.

Le Nord est inscrit pour 194.645.351 francs ; Seine-et-Oise, 124.854.014 francs ; le Rhône, 122.331.920 francs ; les Bouches-du-Rhône, 101.155.647 francs ; la Seine-Inférieure, 95.302.764 francs, etc., etc.

Quant à la valeur vénale, elle a été appréciée pour l'ensemble de la France à 64.798.641.000 francs, dont 2 milliards pour notre département.

On voit que le taux du revenu ressort, d'après ces indications, à 5,66 %, si l'on considère tout le pays, et à 6,10 % pour le Rhône seulement.

En tout cas, les taux des diverses régions sont très inégaux, ce qui peut s'expliquer dans une certaine mesure, mais ce qui provient cependant, pour une certaine part, des écarts d'appréciation et d'estimation des différents fonctionnaires.

C'est dire combien il serait nécessaire d'établir des bases plus sérieuses que celles qui servent actuellement.

VALROSE.

CHAUFFAGE ET VENTILATION

Le chauffage au gaz d'éclairage par circulation d'eau chaude.

Très en faveur depuis un certain nombre d'années, le chauffage central prend tous les jours un développement de plus en plus considérable et il n'existe pour ainsi dire pas aujourd'hui d'Administration, d'hôtel, d'appartement, de restaurant d'une certaine importance qui ne possèdent une installation de ce genre.

Ce qui, en général, a contribué dans une large mesure à cette extension est la variété de genres de chauffages employés, qui permettent de faire un choix approprié pour chaque cas particulier compatible avec les conditions économiques et en rapport avec les exigences de salubrité et d'hygiène.

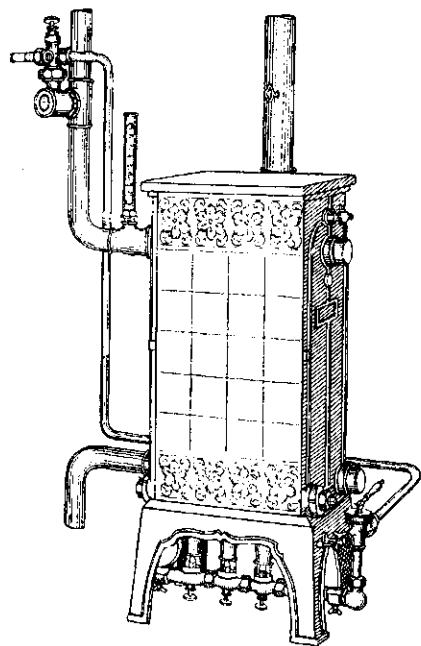


Fig. 1. — Vue d'ensemble de la chaudière « Ramassot ».

Ainsi, pour un chauffage de grands locaux comportant des déperditions calorifiques ou une ventilation importante, tel que celui d'un musée, bibliothèque, salle de théâtre, grand hôtel, où l'on peut faire de grandes provisions de charbon à un prix avantageux, il pourrait y avoir intérêt à employer des chaudières à houille, tandis que dans la plupart des installations moyennes et dans nombre d'appartements, bureaux, magasins de luxe, etc., dépourvus de chauffage central, on aura entière satisfaction, à tous les points de vue,

en faisant usage d'une chaudière à gaz, par circulation d'eau chaude, que l'on pourra du reste installer, étant donné ses dimensions relativement restreintes et son aspect esthétique, dans le vestibule de l'appartement, comme s'il s'agissait d'un appareil de chauffage ordinaire.

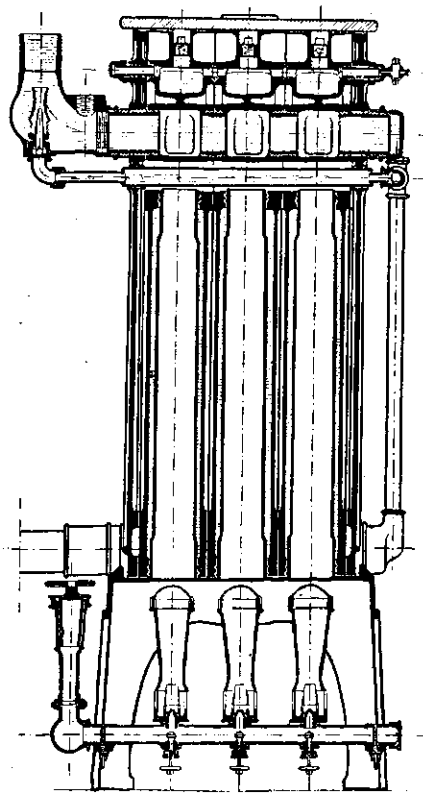


Fig. 2. — Coupe de profil de la chaudière « Ramassot ».

De plus, une telle chaudière présente l'avantage de supprimer poussières, fumées, odeurs, de se prêter on ne peut plus facilement au fonctionnement intermittent et, surtout, de posséder un réglage automatique de température variable à volonté.

Séduit par les nombreux avantages du chauffage central au gaz, M. Ramassot a étudié et établi, après une série d'essais effectués à la Compagnie du Gaz de Lyon, une chaudière à régulateur automatique (fig. 1), qui se compose d'éléments en fonte semblables, groupés en nombre plus ou moins grand, suivant la puissance calorifique que l'on désire obtenir.

Ces éléments sont disposés de telle sorte qu'ils laissent entre eux, après leur juxtaposition, des canaux dans lesquels circulent les gaz chauds de la combustion, en enveloppant de toutes parts les canaux de circulation d'eau.

L'assemblage des éléments se fait au moyen de nipples filetés droite gauche appliquant intimement les unes contre les autres les faces préalablement dressées des éléments, de telle manière que l'on obtient des joints d'eau offrant toute sécurité et des canaux d'une étanchéité parfaite, dans lesquels a lieu la circulation des gaz chauds.

Les figures 2 et 3 représentent respectivement une coupe de la chaudière vue de profil et de face.

Chaque élément est muni d'un foyer constitué par un tube en cuivre rouge monté à cône dans le cylindre intérieur.

Deux plaques nervurées en fonte ferment les deux extrémités de la chaudière.

Le tout est monté sur un socle en fonte portant la rampe des brûleurs Bunsen, les robinets et la rampe d'allumage.

Chaque élément possède un brûleur propre, dont le rendement reste sensiblement constant, malgré les écarts de consommation qui varient de 200 à 1.000 litres de gaz à l'heure.

Ce brûleur Bunsen, du type Visseaux, à double détente, permet une prise d'air progressive et un rendement maximum.

Pour mettre l'appareil en marche, il suffit d'ouvrir le petit robinet, d'allumer la rampe mobile, de la présenter devant les brûleurs et d'ouvrir le gros robinet à poignée.

Cette chaudière réalise, sous un très faible encombrement, le chauffage méthodique, c'est-à-dire fait suivre aux produits de la combustion une direction sensiblement inverse à celle de l'eau, d'où rendement très élevé ; de plus, cette disposition permet de réaliser le siphonnement artificiel, occasionné par le foyer lui-même et qui se produit de la manière suivante :

L'eau, en revenant à la chaudière, pénètre dans chaque élément par l'orifice inférieur, monte dans la branche correspondante du canal en V renversé, descend par la branche opposée et s'introduit ensuite dans l'espace annulaire du corps cylindrique central.

Mais cette eau, qui a déjà été portée à une certaine température lors de la première partie de sa circulation, qui a

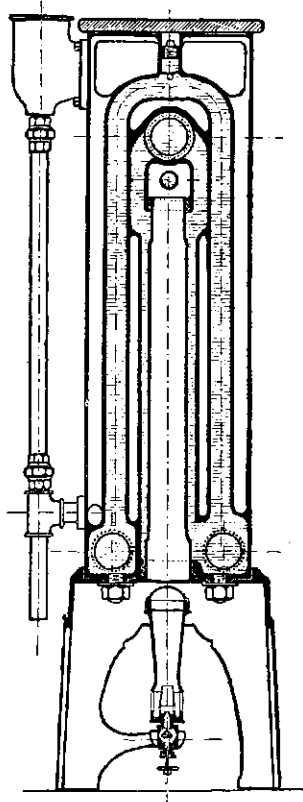


FIG. 3. — Coupe de face de la chaudière « Ramassot ».

eu lieu en sens inverse de celle des produits de combustion, s'échauffe rapidement dans l'espace annulaire sus-mentionné et, grâce à sa densité moindre, elle s'élève en provoquant l'aspiration d'une nouvelle quantité d'eau, de la même manière que le siphon ordinaire étudié en physique, dans lequel l'influence de la pression atmosphérique est remplacée ici par une diminution de la densité du liquide contenu dans la branche motrice.

Grâce à cette particularité de fonctionnement de la chaudière et étant donné la circulation intense de l'eau, on peut établir des installations de chauffage avec des tuyauteries de faibles diamètres et même disposer des tuyaux de retour au plafond, si cela devient nécessaire.

Le régulateur de température employé ici est destiné à proportionner le débit du gaz au nombre de calories nécessaires pour porter et maintenir l'eau de circulation à une température déterminée, malgré les températures dues au local.

Il se compose d'un corps en bronze (fig. 4) intercalé dans le circuit de chauffage et contenant un réservoir annulaire en métal mince complètement entouré d'eau de circulation, et communiquant par une tubulure au régulateur même.

Ce réservoir ainsi que la tubulure sont remplis d'un liquide

dilatant soumis à toutes les variations de température de l'eau qui, par ces dilatations et contractions, refoule ou aspire une membrane de composition spéciale portant un piston.

Un second piston se trouve enfermé dans la partie supérieure du croisillon et est guidé par une vis, manœuvrable à la main, qui vient s'engager dans une rainure hélicoïdale.

Le gaz d'alimentation de la chaudière passe par des tubulures qui sont obturées lorsque le piston remonte à la suite de la dilatation du liquide qui se trouve dans le réservoir. En agissant sur le piston, on pourra produire cette obturation en un point quelconque et, par conséquent, pour toutes les positions du piston.

Or, comme toutes ces positions varient en même temps que le degré de dilatation du liquide renfermé dans le réservoir, cette dernière étant fonction de la température de l'eau de circulation, il s'en suit qu'on pourra régler la position de telle manière que la fermeture du gaz corresponde à une température désirée de l'eau.

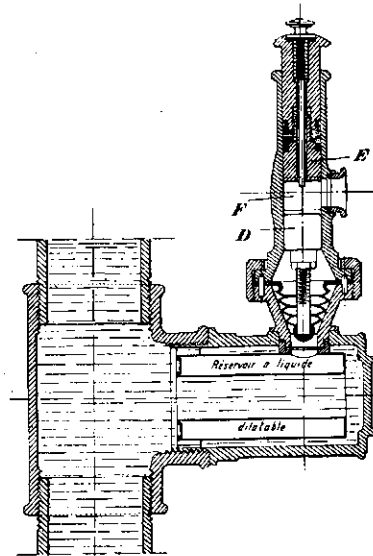


FIG. 4.

On évite l'extinction des brûleurs, lorsque les pistons viennent en contact, à l'aide d'une vis émergeant de la pièce. Enfin, un regard recouvert d'une feuille de mica permet de suivre la marche des pistons.

Le tableau ci-contre donne les résultats d'essais effectués sur une chaudière en expérience ayant une surface de chauffe de 2 mq 44, alimentée d'eau provenant d'un réservoir à niveau constant et traversant une chaudière de même système, mais à 2 éléments seulement, munie d'un régulateur de température, de manière à faire varier à volonté la température initiale dans la chaudière expérimentée.

Pour éviter les pertes par évaporation, l'eau chaude était refroidie à sa sortie par un serpentin, puis recueillie et pesée. On mesurait le volume de gaz brûlé par un compteur, la chaudière fonctionnant sans régulateur de température et les brûleurs brûlant à plein débit ; on évaluait enfin le pouvoir calorifique du gaz au moyen d'un calorimètre de Junkers.

En résumé, il a été fait deux séries d'essais, en alimentant d'abord la chaudière avec de l'eau froide, en second lieu avec de l'eau chaude provenant d'une chaudière auxiliaire.

Dans la pratique, le rendement obtenu est plus élevé, étant donné que les essais ont été effectués sans employer le régulateur de température, dont le rôle important a été exposé plus haut.

Des expériences faites sur les chaudières de ce système, il résulte que la dépense journalière de gaz est d'un prix légèrement supérieur à celui des chaudières à houille, à condition que le gaz soit fourni à un prix moyen.

Le rendement de la chaudière est environ de 90 pour 100

Résultats des essais effectués sur une chaudière système « Ramassot » à 2 éléments.

NUMÉROS DES ESSAIS	1	2	1 ^{er} essai	3	4	2 ^e essai
Durée des essais	16'25"	16'5"	32'30"	32'25"	15'20"	47'45"
Hauteur barométrique du moment mm.	738,5	738,5	738,5	738,5	738,5	738,5
Gaz brûlé pendant l'essai { pression absolue de régime du gaz pendant l'essai m. m.	741,07	741,22	741,15	741,5	741,5	741,5
{ volume de gaz à la pression de régime et à 18° l.	500	500	1000	1000	500	1500
{ volume de gaz à 760 mm. de pression absolue et 0° l.	457,3	457,4	914,7	915,2	457,6	1372,8
Pouvoir calorifique du gaz brûlé au { pouvoir inférieur cal.	4889	4905	4899	4968	4892	4942
m ³ (pression 760 mm., t° = 0° { pouvoir supérieur cal.	5481	5476	5477	5512	5477	5500
Calories fournies par la combustion { inférieur cal.	2236	2244	4481	4547	2239	6784
calculées par le pouvoir { supérieur cal.	2506	2505	5010	5045	2506	7550
Température moyenne de l'eau à l'entrée de la chaudière	11°	11°	11°	42°,248	42°,087	42°,196
Température moyenne de l'eau à la sortie de la chaudière	76°,882	79°,047	77°,965	87°,490	91°,137	88°,677
Gain de température acquis dans la chaudière	65°,882	68°,047	66°,965	45°,242	49°,050	46°,481
Poids d'eau ayant circulé dans la chaudière kg.	34,4	34,3	68,7	92,6	41,9	134,5
Calories absorbées dans la chaudière cal.	2266,3	2334	4600	4189,4	2055,2	6251,7
Rendement thermique établi { pouvoir calorifique inférieur 0/0	101,40	104,10	102,70	92,40	91,79	92,15
en se basant sur le { pouvoir calorifique supérieur 0/0	90,43	93,17	91,82	83,04	82,01	82,80
Température moyenne de sortie des gaz brûlés	64°	65°,5	61°,5	77°,5	79°,5	78°
Gaz brûlé par heure (ramené à 0° et 760 mm. de pression absolue) l.	1671	1706	1688	1694	1776	1725
Calories-heures fournies pendant les expériences cal.	8283	8707	8492	7754	8042	7856
Calories-heures fournies par mètre carré de surface de chauffe totale cal.	3396	3570	3482	3179	3297	3221

de la chaleur dégagée par la combustion du gaz, chiffre élevé, mais nullement surprenant si l'on considère que les produits de la combustion sont évacués à des températures variant entre 50 et 80 degrés, ce qui permet d'utiliser presque entièrement le nombre total des calories dégagées.

D'autre part, grâce au régulateur, la dépense de gaz est réduite à son minimum lorsque le local a atteint la température désirée. Si, pour une cause quelconque, celui-ci venait à se refroidir, la consommation augmenterait immédiatement jusqu'à ce que le nombre de calories dégagées compense les déperditions de chaleur, sans qu'il y ait pour cela excès de combustible courant.

F. ANDRELL.

PÉROUGES

(SUITE)

Il est encore possible actuellement, en partant de la tour du clocher, de longer ce chemin de ronde suivant l'épaisseur du rempart au-dessus des voûtes latérales de l'église. On aboutit ainsi aux tribunes qui dominent la porte d'entrée de l'église; puis, traversant en ce point la largeur de l'édifice, on arrive au point obstrué partiellement, où ce chemin de ronde communiquait jadis avec la tour carrée de la porte d'entrée de Pérouges. En se penchant à chacune des ouvertures des meurtrières pratiquées dans l'épaisseur des murs, on éprouve une sensation unique. Cette promenade, ou plutôt cette escalade dans les remparts de l'église de Pérouges, est une des choses les plus impressionnantes qui se puissent éprouver.

La façade est simple mais avec un certain caractère de grandeur et de majesté; la niche sur le porche, où était la statue de sainte Magdeleine, mise à bas par la Révolution, et où celle de Saint-Georges avait pris sa place pendant quelques années, a été malencontreusement bouchée. Une haute fenêtre ogivale à doubles meneaux éclaire la grande nef immédiatement sous la voûte et deux petites rosaces éclaireraient les bas côtés; ces rosaces ainsi que la plupart des ouvertures de l'église possèdent des vitraux anciens remarquables.

La porte d'entrée est basse et forme un cintre surbaissé.

C'est du côté droit que se trouve, à 4 mètres du sol environ, la tête mutilée d'une statue de Jules César.

Si maintenant l'on pénètre dans l'intérieur de l'église, on est frappé par son aspect imposant avec ses dix piliers octogones, sa voûte d'arêtes aux riches moulures en pénétration, ses culs-de-lampe merveilleux, ses rosaces et ses écussons aux clefs de voûtes que de petits anges soutiennent à 40 pieds de hauteur.

La partie centrale de la voûte surtout est magnifique: les symboles des quatre Evangélistes la décorent d'une manière très heureuse et la rosace centrale est d'un travail achevé.

A gauche en entrant, est un retable de chapelle qui n'a pas échappé entièrement aux déprédations des modernes vandales, mais qui est encore très remarquable; on y a mis les fonts baptismaux.

Au deuxième pilier du même côté est encastrée, à 2 mètres de hauteur, une pierre d'autel d'un travail exquis, avec une inscription gothique.

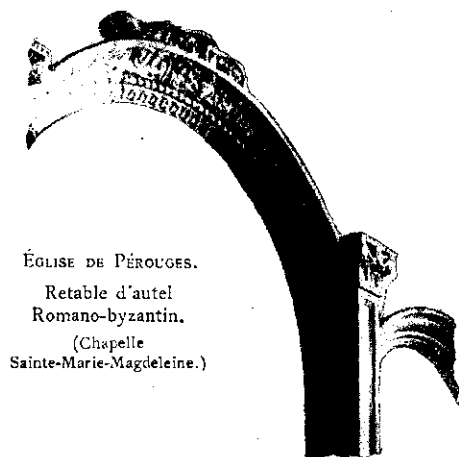
Cette pierre faisait partie de la chapelle du prieuré de Saint-Pierre qui fut démolie à l'époque où cette église s'édifia sous le vocable de Sainte-Marie-Magdeleine.

Dans le mur de rempart qui longe ce côté gauche de l'église, on voit encore quelques placards qui dissimulent les embrasures existantes, les autres ont toutes été bouchées avec une maçonnerie.

Les trois autels qui sont au fond des trois nefs sont du plus pur gothique fleuri; mais ils sont modernes et dus à Fabish, statuaire lyonnais.

Le côté sud-est de l'église qui longe la ville est orné de belles fenêtres à meneaux et arceaux gothiques d'un beau travail; on a mis à jour, il y a quelques années, deux superbes colonnettes avec gorge ornant l'entrée d'une de ces chapelles vendues et murées ensuite par le curé Molod, dont nous avons parlé plus haut.

Quant aux deux chapelles qui restent, elles ont trop été restaurées; la chapelle de Sainte-Magdeleine, notamment, qui



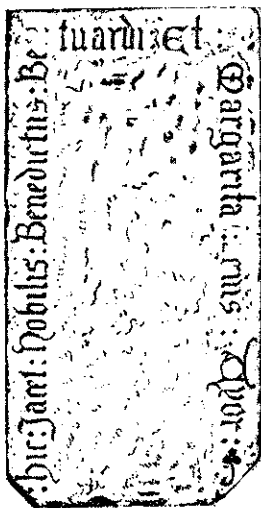
ÉGLISE DE PÉROUGES.
Retable d'autel
Romano-byzantin.
(Chapelle
Sainte-Marie-Magdeleine.)

possède un beau retable ancien, a été l'objet d'adjonctions de saints et de plâtreries très inintelligentes.

Ce retable ancien appartient au style romano-byzantin et la date de son édification doit aussi remonter à celle de l'ancien prieuré de Saint-Pierre. Admirez, de chaque côté, les têtes sculptées bien caractéristiques qui l'encadrent et terminent la partie inférieure des arêtes des voûtes ogivales en y formant d'incomparables culs-de-lampe.

Aucune pierre tombale n'est à signaler dans l'église de Péruges; néanmoins le sous-sol renferme bon nombre de tombeaux, car nous avons vu que le curé Mollod avait été enterré sous le grand crucifix, c'est-à-dire entre les troisièmes colonnes de la grande nef; l'une des chapelles renferme les tombeaux de la famille Mareschal de Courteville.

A remarquer que l'ancien dallage de l'église a disparu sous une couche uniforme de ciment lors de la restauration de l'église. Il faudrait mettre à nu l'ancien dallage en pierre pour découvrir les anciens tombeaux. C'est aussi à cette restauration inintelligente que l'on doit cette couche uniforme de badigeon qui recouvre et empâte même les motifs sculpturaux les plus délicats en leur donnant l'apparence d'un vulgaire plâtras, badigeon qui cache probablement les fresques dont les parois intérieures de l'église devaient être ornées.



PÉROUGES. — L'inscription
gothique de la Chapelle
de Saint-Georges.
(Ancienne église paroissiale.)

cette chapelle possédait autrefois les antiques statues en bois de saint Georges et de Notre-Dame-de-Grâce; pourquoi cette dernière a-t-elle disparu depuis quelques années?

Mais revenons à l'église paroissiale actuelle: les statues qui y sont placées, ainsi que les autels, sont tout récents; il n'en est pas de même de trois tableaux qui, à cause de leurs grandes dimensions et peut-être à cause de leur valeur, ont échappé aux iconoclastes de 1794: c'est d'abord le Christ en croix, avec, dans le fond, la vue de Jérusalem.

Ce tableau, placé sur la grande porte et vis-à-vis la grande nef, est d'une expression frappante de véritable douleur; les autres, qui sont dans le fond, de chaque côté du maître-autel, représentent, dit-on, saint Ambroise et le Christ au tombeau.

Jusqu'à ces temps derniers, une vieille horloge du moyen âge sonnait encore les heures dans le clocher reconstruit en 1817; mais, depuis la mort de l'ancien marguillier, on n'a pu la faire marcher régulièrement; il est question d'en établir une neuve, et nous ne saurions trop encourager la Municipalité dans cette voie, maintenant que le pavillon impérial qui recouvre le clocher vient de subir une réparation importante.

LES TERREAUX. — Il nous resterait maintenant à parler des dehors et environs immédiats de la cité. Signalons la jolie promenade des Terreaux, qui a été établie au sud de la ville; elle remplace les anciens fossés dont elle tire son nom; elle est plantée d'arbres séculaires, mais il lui manque quelques bancs où pourraient se reposer les visiteurs en jouissant d'une vue magnifique.

(A suivre)

F. ET A. THIBAUT

VILLA L'ÉVENTAIL

Nous avons eu déjà l'occasion de publier des projets d'ordres divers, de M. H. Moncorger, ancien architecte en chef du département du Rhône, qui, en même temps que d'une parfaite compréhension des nécessités d'un intérieur moderne, témoignent d'une ingéniosité toujours en éveil pour tirer parti d'une façon pratique et économique des ressources nouvelles des matériaux de construction. Le projet que nous publions aujourd'hui, et sur lequel se trouvent résumées les intentions de l'auteur, est une manifestation de cette activité féconde par laquelle M. Moncorger met généreusement en pratique la pensée qui semble sa règle directrice: « Jusqu'à sa fin et dans la mesure de ses forces et de ses moyens, l'homme se doit à ses semblables. »

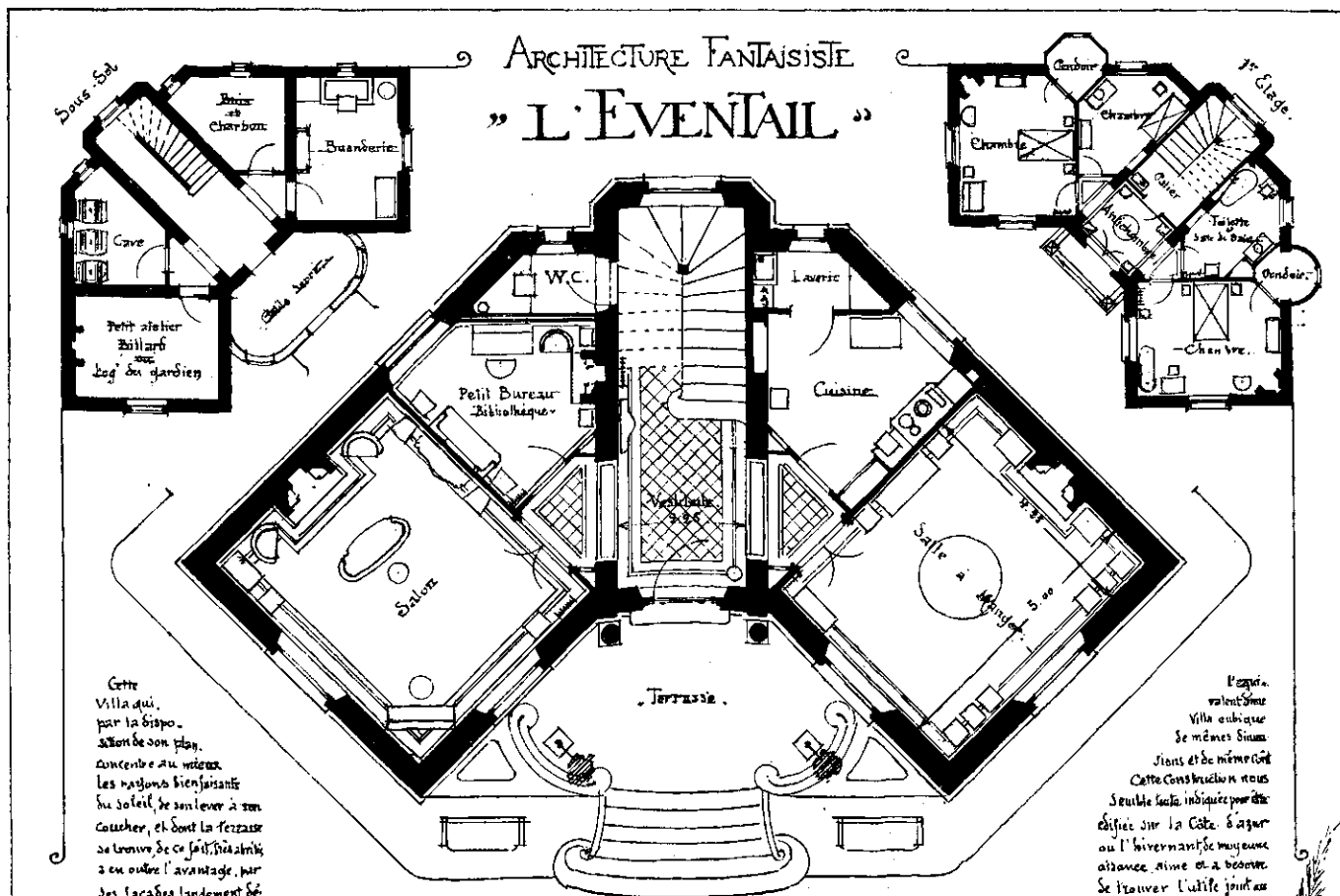
CONCOURS

LYON

FRONTON DE L'HÔTEL DE LA MUTUALITÉ

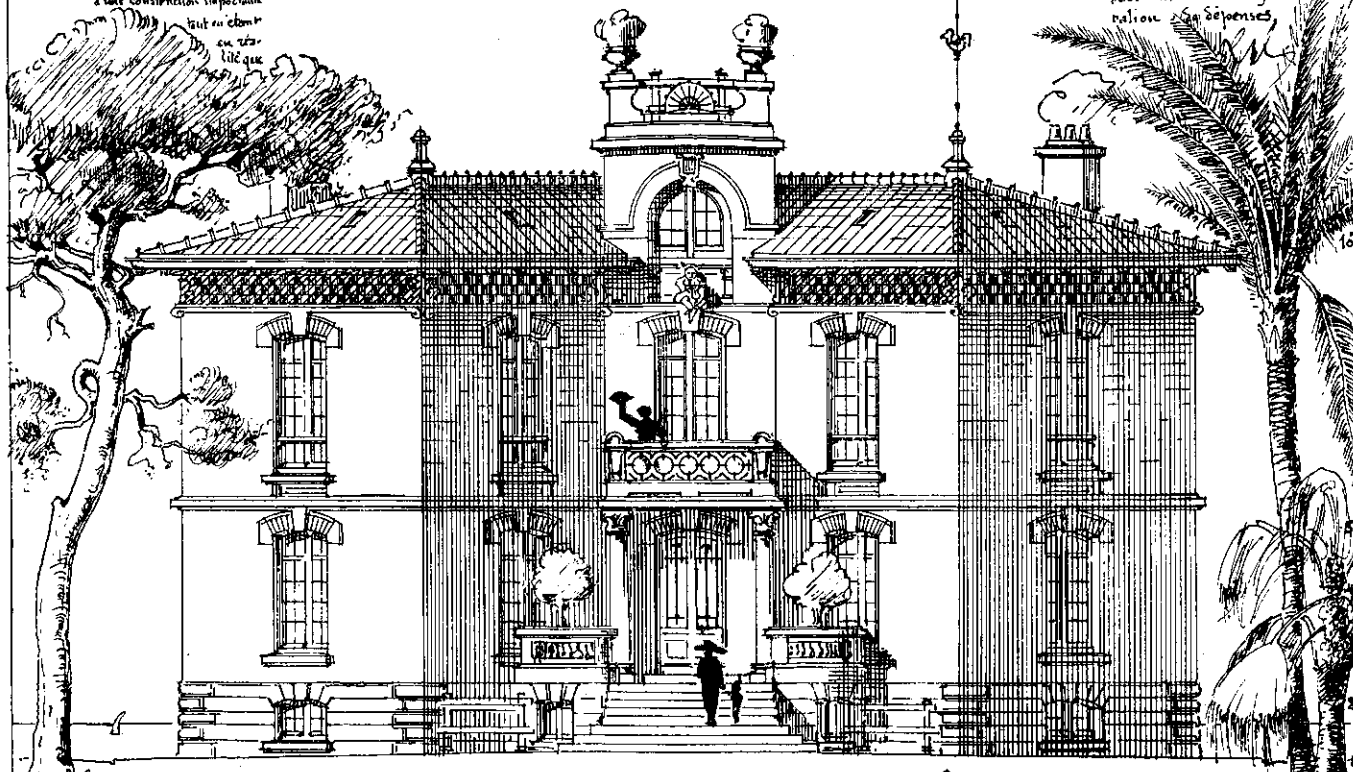
Ensuite de l'annonce du concours ouvert en vue de l'exécution du motif principal de sculpture sur le fronton de la face d'entrée de l'Hôtel de la Mutualité, quinze maquettes avaient été déposées le 4 décembre 1911. Le Jury, qui s'est réuni le 18 décembre, avait désigné pour prendre part aux épreuves du second degré les auteurs des projets ci-après: *In sociis quies*, M. Aubert; *L'Aveugle et le Paralytique*, M. Prost; *Oiseau*, M. Larrivé; *Pourquoi pas?* M. Botta; *Un pour tous, tous pour un!* (sur banderolle), M. Lamotte.

Les artistes choisis ont déposé, le 16 mars dernier, les maquettes au cinquième de l'exécution. Le 1^{er} avril, le Jury a désigné pour l'exécution M. P. AUBERT, dont le prix de-



Cette Villa qui, par la disposition de son plan, concorde avec les rayons bienfaisants du soleil, de son lever à son coucher, et dont la terrasse de terre, de ce fait, s'élève à un autre avantage, par des faces largement développées, de donner l'illusion d'une construction importante.

Elle a, en outre, tout en étant en terre, une terrasse de terre, de ce fait, s'élève à un autre avantage, par des faces largement développées, de donner l'illusion d'une construction importante.



Doncoger Arch.
1909

Jusqu'à sa fin et dans la mesure de ses forces et de ses moyens l'homme se soit à ses semblables.

mandé de 16.000 francs correspond à la prévision votée par le Conseil municipal, et il a attribué à M. PROST le second prix, avec une prime de 1.000 francs, et à MM. LARRIVÉ, BOTTA et LAMOTTE une prime de 500 francs chacun.

LYON

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE DE LA MAIRIE PLACE JEAN-MACÉ

À la suite du concours ouvert le 19 mars pour les travaux relatifs à l'installation de l'éclairage électrique de la mairie du 7^e arrondissement, des propositions ont été présentées par dix concurrents ; la Commission, en se préoccupant non seulement du prix demandé par les entrepreneurs, mais aussi de la valeur commerciale et artistique des appareils présentés, a, dans sa séance du 4 courant, classé en première ligne le projet présenté par la maison C. Berlie et Cie, quai Saint-Vincent, 56, Lyon. Ce projet prévoit une dépense forfaitaire de 12.000 francs, égale à celle prévue au devis.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Ont été admis en loge pour les concours du *Prix de Paris 1912* : 1^{er} M. SERVANT, 2^e Mlle TESTON, 3^e Mlle MALBERT, 4^e M. BONNET, 5^e M. FICARD, 6^e M. PERRIN.

Ecole Régionale d'Architecture de Lyon.

Le Jury du concours de première classe de l'Ecole régionale d'architecture a décerné des mentions à MM. LAMBERT et REVOUX.

II^e Congrès International de la Propriété bâtie.

Le deuxième Congrès international de la Propriété bâtie aura lieu à Berlin, du 5 au 8 mai 1912, dans le Kaisersaal du Landwehroffizier-Casino. Les grandes questions inscrites à l'ordre du jour sont : l'insaisissabilité du bien de famille, le crédit foncier, la statistique comparée des habitations, l'assurance contre les pertes des loyers.

Le Congrès sera suivi de la réunion des Coopératives allemandes de propriétaires d'habitations (9 mai) et de la réunion annuelle de l'Union centrale des Chambres syndicales de la Propriété bâtie et non bâtie d'Allemagne (10 mai).

Ajoutons que ce Congrès coïncidera avec une exposition d'architecture civile, qui sera une véritable exposition de la Propriété, et où les congressistes auront entrée libre, d'après les textes allemand et anglais, et où « naturellement on s'arrangera pour leur faire obtenir une entrée libre », d'après le texte français.

Les adhésions au Congrès de Berlin sont reçues tous les jours, dans les bureaux de la Chambre syndicale des Propriétés immobilières, à Lyon, 72, rue Pierre-Corneille ; la cotisation est fixée à 25 francs (20 marks). Elle n'est que de 12 fr. 50 (10 marks) pour les personnes appartenant à la famille d'un congressiste et qui n'auront pas droit aux rapports imprimés des séances du Congrès.

Des permis de parcours à demi-tarif, valables pour l'aller du 1^{er} au 15 mai et pour le retour du 5 au 20 mai, seront accordés aux congressistes par les grandes Compagnies françaises.

XVI^e Congrès de la Propriété bâtie.

C'est à Nantes qu'aura lieu cette année le XVI^e Congrès de la Propriété bâtie. Il s'ouvrira le mardi 28 mai prochain et continuera ses travaux les 29 et 30.

Voici la liste des questions inscrites à l'ordre du jour :

Etude des projets et propositions de loi tendant à une modification de la loi du 3 mai 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Etude des projets et propositions de loi tendant à autoriser la construction d'habitations à bon marché par les communes ;

Les Associations de propriétaires ayant pour but la restauration des maisons anciennes et leur transformation en habitations ouvrières ;

La responsabilité des communes ou de l'Etat en cas d'émeutes ;

Le crédit hypothécaire et la surenchère du dixième ;

La revision des conditions générales de la police d'assurance contre l'incendie ;

Le privilège du propriétaire sur les meubles garnissant les lieux loués, et l'exercice de ce privilège ;

De la nécessité de réduire les frais d'expulsion ;

Etude des moyens à employer pour atténuer la fumée des usines ;

La locomotion aérienne et la propriété.

Echange de terrain.

Les personnes qu'intéresserait l'échange, avec soulte, d'un terrain bien placé, contre maison de rapport, trouveront renseignements à ce sujet aux bureaux du journal, sous le numéro 696.

Hospices Civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 23 avril 1912, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56, à deux heures et demie, pardevant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillet, n^o 1, de deux parcelles de terrain situées cours Lafayette, entre le boulevard Jules-Favre et le chemin de fer de Lyon à Genève (masse n^o 337) aux Broteaux.

Surface totale. 603 mètres carrés. — Mise à prix : 33.165 fr. pour ces deux parcelles, soit 55 francs le mètre carré.

Le prix est payable aux Hospices : un quart comptant, le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 30 Mars au 6 Avril 1912

Chemin des Hérideaux, 9. Maison. Propr., M. Cheveau, avenue Berthelot, 165 bis. Arch., M. Chambon, rue Cornavent, 14.

Boulevard Pinel, 140. Maison. Propr., M. Martinaud, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Rue d'Aubigny. Atelier. Propr., Compagnie générale des Pompes funèbres de Lyon, rue Président-Carnot, 9. Arch., M. Virof, rue d'Algérie, 21.

Chemin de la Motte. Bâiment. Propr., Société économique d'alimentation, y demeurant. Arch. MM. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.

Chemin de Francheville, 130. Maison. Propr., M. Dumas, y demeurant.

Chemin Feuillat, 59. Ateliers. Propr., Société des Automobiles Rochet-Schneider, y demeurant. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.

Rue Cyrano, 9. Maison. Propr., M. Charroin, rue Villebois-Mareuil, 5. Arch., MM. Lacombe et Chassigneux, rue du Dauphiné, 124.

Rue David, 4 ter. Maison annexe. Propr., M. Héraud, rue Paul-Bert, 249. Arch., M. Cuny, rue Paul-Bert, 351.

Chemin de Gerland, 55. Atelier. Propr., MM. Dumont et C^{ie}, y demeurant.

Rue d'Ivry, 21. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Viron, y demeurant. Entr., M. Pétauy, Grande-Rue, 13.

Cours Vitton, 71. Maison. Propr., MM. Cimetière et Drevet, à Saint-Ennemond, par Cercié (Rhône). Arch., MM. Gaillard et Salomon, rue Tête-d'Or, 49.

Rue de Marseille, 39. Exhaussement d'une maison. Propr., M^e Morange, y demeurant. Arch., MM. Curieux et Maître, rue des Remparts-d'Ainay, 16.

Rue Julien. Maison. Propr., M. Redon, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Rue des Docks, 16. Divers bâtiments. Propr., Compagnie Internationale des machines agricoles de France, y demeurant. Entr., M. Savariau, rue des Docks, 14.

Rue des Plâtriers, angle rue du Souvenir. Usine annexe. Propr., Société générale des Cirages français, rue de la Pyramide, 93. Entr., MM. Dérobert et C^{ie}, constructeurs, chemin du Pré-Gaudry.

Chemin de Grange-Rouge. Maison. Propr., M. Dubœuf, chemin du Villon, 34. Arch., M. Bonjour, rue Pierre-Corneille, 4.

Chemin de Montauban, 23. Maison. Prop., Dames de la Solitude, y demeurant.

Rue Louise, 15. Maison. Prop., M. Billon, cours Henri, 67. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne.

Rue du Dauphiné, 59. Maison. Propr., MM. Bellœuf, Bondonne et Solaro, rue Cyrano, 20. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne.

Rue Sainte-Pauline, 17. Maison. Prop., M. Paillard, y demeurant. Arch., MM. Revol et Rigard, rue des Maisons-Neuves, 40.

Rue Louise, 7. Maison annexe. Prop., M. Umber, montée Saint-Laurent, 7. Arch., M. Pinet, rue Roux, 8.

Chemin de Champagneux. Maison. Propr., M. Perrin, chemin des Ballounnières, 36. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Impasse des Cinq. Maison. Propr., M. Lapierre, route de Vénissieux, 45. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre 12.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

12 Avril 1912	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	190 »	200 »
— en planche rouge	225 »	230 »
— — jaune	205 »	210 »
Etain Banks en lingots	540 »	550 »
— Billiton et détroits en lingots	520 »	530 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	46 »	47 »
— ouvre : tuyaux et feuilles	49 »	50 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	540 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	23 50
Fer à double T, AO	23 50	24 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	27 »	27 50

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 31 mars. — *Mairie de Cailloux-sur-Fontaine.* — Adduction et distribution d'eau potable. — Non adjugé.

Rhône. — 16 février. — *Mairie de Lyon.* — Concours pour décoration intérieure en simili-pierre, stuc marbre et staf, de la mairie d'arrondissement, en construction, place Jean-Macé. Montant, 54.400 fr. — Adjud., M. Eugène Flachet, 197, rue Vendôme, à Lyon, au prix de 44.118 fr.

Rhône. — 30 juin 1911. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Construction des abattoirs et du marché aux bestiaux de la Mouche. Hall du marché aux bestiaux et hall couvert de la boucherie. Etablissement d'une couverture spéciale en céramique armée, ciment armé, ciment volcanique, etc. Adjudic., Société anonyme des procédés Brousse, 6, place Carnot, à Lyon, au prix de 220.198 fr. 51.

Ain. — 31 mars. — *Mairie de Genay.* — Appropriation et construction d'une école de garçons. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie et pierre de taille. Montant, 8.703 fr. 15. Adjud., M. Léonard Lefort, à Genay, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 2.775 fr. 93. Soumissionnaire : M. P. Baronnat, 3 p. 100. — Adjud., M. Antoine Vicard, à Genay, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 1.984 fr. 80. Soumissionnaire : M. P. Baronnat, 2 p. 100. — Adjud., M. Antoine Vicard, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 1.838 fr. Soumissionnaire : Mme veuve E. Queyras, 8,20 p. 100. — Adjud., M. Jossierand-Duthel, à Genay, 8,65 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 669 fr. 30. Adjud., M. Jean-Marie Vicard, à Genay, 1 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie, ferblanterie et éclairage électrique. Montant, 894 fr. 40. Soumissionnaire : M. J. Angleraud, 20 p. 100. — Adjud., M. Antoine Mallet, à Genay, 23 p. 100 de rabais.

Allier. — 31 mars. — *Mairie de Chantelle.* — Construction d'un abattoir municipal. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 12.453 fr. 46. Soumissionnaires : M. L. Sinturel, 10 p. 100 d'augmentation. — Société ouvrière gannatoise, 6 p. 100. — Adjud., M. François Tourtier, à Chantelle, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Gros fers et serrurerie. Montant, 2.108 fr. 97. Soumissionnaires : MM. L. Laurent, 1 p. 100. — Mesple, 2 p. 100. — Société ouvrière gannatoise, 3 p. 100. — F. Tourtier, 6 p. 100. — A. Rigaud, 6 p. 100. — Adjud., M. Albert Rigaud, à Varennes-sur-Allier, 6 p. 100 de rabais, après deuxième tour. — 3^e lot. Charpente. Montant, 1.577 fr. 75. Soumissionnaires : M. S. Sinturel, 15 p. 100 d'augmentation. — MM. J. Blanchet, 3 p. 100. — Société ouvrière gannatoise, 3 p. 100. — G. Lartigaud, 4 p. 100. — F. Tourtier, 6 p. 100. — L. Méritet, 7 p. 100. — Adjud., M. Jean-Marie Raymond, à Chantelle, 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Couverture. Montant, 2.210 fr. 94. Soumissionnaires : Société ouvrière gannatoise, 6 p. 100. — MM. Sinturel, 8 p. 100. — L. Monnaix, 9 p. 100. — G. Echégut, 12 p. 100. — F. Tourtier, 15 p. 100. — J. Baronnat, 15 p. 100. — Adjud., M. Jacques

Perrault, à Chantelle, 17 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 1.189 fr. 95. Soumissionnaire : M. V. Bassot, 12 p. 100 d'augmentation. — MM. A. Sauvadet, 1 p. 100. — Descommunaux, 3 p. 100. — F. Tourtier, 8 p. 100. — Adjud., M. Léopold Méritet, à Beune, par Montmarault, 10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 678 fr. 03. Soumissionnaires : Société ouvrière gannatoise, 6 p. 100. — MM. F. Tourtier, 9 p. 100. — Charpentier, 11 p. 100. — Adjud., M. Berthelat, à Chantelle, 21 p. 100 de rabais.

Allier. — 31 mars. — *Mairie de Billy.* — Construction d'un lavoir à Coq (com. de Billy). Mont., 1.100 fr. Adjud., M. Sellier, à Billy, 12 p. 100 de rabais.

Allier. — 2 avril. — *Hospices de Vichy.* — Construction d'un bâtiment pour épidémies. — 1^{er} lot. Maçonneries. Montant, 11.117 fr. 68. Soumissionnaires : MM. Méguint, 3 p. 100. — Gaudron, 3 p. 100. — Blondet, 3 p. 100. — Petitcard, 7 p. 100. — Murlon, 7 p. 100. — Faure, 8 p. 100. — Sinturel, 9 p. 100. — Adjud., M. Peynel, à Vichy, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 3.572 fr. 69. Soumissionnaires : MM. Rabatel, 7 p. 100. — Berger, 11 p. 100. — Adjud., M. Sinturel, à Bellenaves, 12 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, Plomberie. Montant, 5.677 fr. 72. Soumissionnaires : MM. Tartarin, 10 p. 100. — Société « l'Espérance », 18 p. 100. — Cerclier, 21 p. 100. — Breton, 26 p. 100. — Hugonin, 27 p. 100. — Adjud., M. Neuvy, à Vichy, 29 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 5.247 fr. 27. Soumissionnaires : MM. Aye, 5 p. 100. — Taillepiéd, 5 p. 100. — Adjud., Société des Menuisiers de Moulins-sur-Allier, 5 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 5.091 fr. 33. Soumissionnaires : MM. Auxois, 12 p. 100. — J. Corre, 16 p. 100. — L. Corre, 16 p. 100. — Griffet, 23 p. 100. — Adjud., M. Charney, à Vichy, 23 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 11.438 fr. 56. Soumissionnaires : MM. A. Méchin jeune, 13 p. 100. — Roux, 14 p. 100. — Société des Plâtriers-Peintres de Moulins-sur-Allier, 15 p. 100. — Veuve Méchin et fils, 17 p. 100. — Mitton, 27 p. 100. — Adjud., M. Chalvon, à Vichy, 30 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vitrerie. Montant, 320 fr. — Adjud., M. Dumas, à Vichy, 22 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 4 avril. — *Mairie de Dijon.* — Aménagement d'une partie des rues du Collecteur et des Poussots. Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Péchinot, rue Hugues-Aubriot, à Dijon, 5 p. 100 de rabais.

Gard. — 31 mars. — *Mairie de Beauvoisin.* — Travaux sur chemins. 1^{er} lot. Rechargement de la chaussée de divers chemins et rues. Montant, 11.000 fr. Adjud., M. Paul Péras, à Saint-Césaire-les-Nîmes, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Revêtement en maçonnerie de la cuvette du fossé de la gare, en amont du chemin d'Aubord. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Ernest Combelle, à Beauvoisin, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 29 mars. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Commune de Saint-Gervais-les-Bains. — 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire au Fayet. Montant, 51.229 fr. 40. Soumissionnaires : MM. J. Faletti, 5 p. 100. — J. Bésia, 5 p. 100. — J. Richermo, 1 p. 100 d'augmentation. — M. A. Macciotta, prix du devis. — Adjud., M. Joachim Canepa, à Passy, prix du devis. — 2^e lot. Construction d'une école mixte à Bionnasset. Montant, 18.925 fr. 65. Soumissionnaire : M. J. Ardizzoli, 9 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Joseph Bésia, à Saint-Gervais, 5 p. 100 d'augmentation. — 3^e lot. Adduction d'eau potable au Fayet. Montant, 21.975 fr. 98. Soumissionnaires : MM. J. Canepa, 5 p. 100. — C. Masséra, 11 p. 100. — J. Bracco, 11 p. 100. — Adjud., M. Joseph Richermo, à Saint-Gervais, 15 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 2 avril. — *Préfecture.* — Thorens. Agrandissement du cimetière. Montant, 11.000 fr. Soumissionnaire : M. F. Gay, 10 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Haute-Savoie. — 4 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Savigny. Reconstruction de la maison d'école. Montant, 14.384 fr. 15. Soumissionnaires : MM. J. Stoppia, 5 p. 100. — P. Bédoni, 5 p. 100. — E. Comole, 7 p. 100. — Adjud., M. Jean-Marie Magnier, à Savigny, 17 p. 100 de rabais.

Isère. — 24 mars. — *Mairie de Prébois.* — Agrandissement du captage, canalisation et distribution d'eau au hameau des Moulins. Montant, 7.200 fr. Soumissionnaires : MM. A. Thomas, 1 p. 100. — Gonon, 1,50 p. 100. — A. Richard, 2 p. 100. — H. Lagier, 2 p. 100. — Adjud., M. Louis Brun, à Allens, 9 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 2 avril. — *Académie de Clermont-Ferrand.* — Observatoire météorologique. Station de la Plaine. Construction du pavillon de la météorologie. Montant, 40.219 fr. 27. Pas de soumissionnaire.

Saône-et-Loire. — 29 mars. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Travaux sur chemin vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Gergy. Construction. Montant, 22.000 fr. Soumissionnaires : MM. Rigault, 5 p. 100. — Gaudillot François, 2 p. 100. — Adjud., M. Conord, à Chalon-sur-Saône, prix du devis. — 2^e lot. Lux. exhaussement du chemin n° 3. Montant, 5.200 fr. Soumissionnaire : M. Gaudillot François, 2 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Gaudillot Pierre, à la Charmée, prix du devis. — 3^e lot. Navilly. Reconstruction d'un ponceau. Montant, 4.200 fr. Soumissionnaires : MM. Picard et Tallot, prix du devis. — MM. Rigault, 6 p. 100. — Bouchet, 2 p. 100. — Adjud., M. Lambert, à Seurre (Côte-d'Or), 8 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Saint-Maurice-des-Champs. Construction du chemin n° 1. Montant, 9.000 fr. Soumissionnaire : M. Gaudillot François, prix du devis. Adjud., M. Pérot, à Genouilly, 10 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 3 avril. — *Mairie du Creusot.* — Construction d'escaliers rue des Ecoles. Montant, 5.800 fr. Non adjugé.

Vaucluse. — 16 mars. — *Mairie de Bedarrides.* — Appropriation d'une école de garçons. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, charpente. Montant, 18.641 fr. 50. Adjud., M. Xavier Fert, à Sarians, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 2.000 fr. Adjud., M. Eugène Cry, à Bedarrides, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 1.200 fr. Adjud., M. Joseph Rouseau, à Avignon, 17 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 800 fr. Adjud., M. Adrien Couturier, à Sorgues, 5 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Vendredi 3 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition d'un immeuble communal situé, grande rue de la Guillotière, 76. L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur la mise à prix de 200 fr.; elle sera tranchée au profit de celui qui aura offert la plus forte somme au-dessus de cette mise à prix. — Les plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit sont déposés au bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 6 mai, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de plomberie à exécuter au groupe scolaire et à l'école maternelle en construction dans le quartier de la Madeleine. — 1^{er} lot. Plomberie pour les eaux et appareils sanitaires. Montant, 12.595 fr. 45. Cautionnement, 800 fr. — 2^e lot. Plomberie pour le gaz et appareils d'éclairage. Montant, 19.803 fr. 30. Cautionnement, 1.000 fr. — Le pli global contenant les pièces nécessaires devra obligatoirement être adressé au maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le lundi 6 mars 1912, à 5 heures du soir. — Renseignements au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Rhône. — Lundi 6 mai, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Travaux relatifs à l'installation d'un chauffage à vapeur à basse pression au groupe scolaire de la rue Tissot évalués à la somme de 25.000 fr. Le cautionnement à fournir est fixé à 1.800 fr. — Le pli global contenant les pièces nécessaires devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville au plus tard le lundi 6 mai, à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39, à Lyon.

Ain. — Dimanche 21 avril, 11 h. — *Mairie de Montanges.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 9.203 fr. 23. — Renseignements dans les bureaux de M. Delbos, architecte à Nantua.

Ain. — Dimanche 21 avril, 2 h. — *Mairie de Revonnas.* — Construction de réservoirs, canalisations, bornes-fontaines. — 1^{er} lot. Maçonnerie, gros fers. Montant, 18.662 fr. 05. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Tranchées, tuyaux et bornes-fontaines. Montant, 9.357 fr. 57. — Renseignements à la mairie ou au bureau de M. Meyer, architecte à Bourg.

Allier. — Dimanche 28 avril, 2 h. — *Mairie du Theil.* — Chemin vicinal ordinaire n° 12, du Theil au village du Breuil. Construction de la partie comprise entre la partie faite et la limite de la commune de Lafelaine, sur 1.647 m. 92. Montant, 9.700 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Fanioux, conducteur voyer cantonal au Montet.

Basses-Alpes. — Dimanche 28 avril, 10 h. 1/2. — *Mairie de Curbans.* — Réfection de la canalisation des fontaines. Montant, 10.700 fr. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées de Sisteron, rue du Palet.

Côte-d'Or. — Jeudi 25 avril, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Construction d'égouts sous diverses rues. Montant, 64.535 fr. 99. A valoir, 4.716 fr. 26. Fournitures réservées par la ville. Montant, 747 fr. 75. Total, 70.000 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'ingénieur directeur du service des eaux. — Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 27 avril, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Construction d'une crèche rue de Jouvence. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 18.100 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 5.700 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Plâtrerie et carrelage. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 5.200 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 4.300 fr. Cautionnement, 200 fr. — 7^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 2.350 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, cinq jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte de la ville. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Vendredi 26 avril, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin n° 22. Chemin de grande communication. Réfection du talus de remblai à la Côte de Saules entre les points kilométriques 28 k. 480 et 28 kil. 500 sur une longueur de 20 mètres (territoire d'Ornans). A l'auteur du projet, le Service vicinal. Montant, 3.173 fr. 99. Cautionnement, 120 fr. — 2^e lot. Chemin 41. Reconstruction de rigoles pavées et d'aqueducs dans la traverse du village d'Arc-sous-Ciron. A l'auteur du projet, le Service vicinal. Montant, 8.604 fr. 76. Cautionnement, 300 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Doubs. — Vendredi 26 avril, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Auxon-Dessous. Adduction et distribution d'eau. (M. Sauterey, architecte à Dôle). Montant, 19.017 fr. 91. Cautionnement, 625 fr. — 2^e lot. Chassagne. Construction d'un cimetière. (M. Louche, architecte à Ornans). Montant, 5.732 fr. 66. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Marchaux. Relèvement d'un mur à l'école des filles et construction d'un canal-égout. (M. Guéribot, conducteur des ponts et chaussées, à Marchaux). Montant, 1.375 fr. 25. Cautionnement, 50 fr. — 4^e lot. Ornans. Adduction et distribution d'eau (le Service hydraulique). Mont., 31.559 fr. 53. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Vaire-le-Petit. Construction d'une école mixte (M. Métin, architecte à Besançon). Montant, 14.760 fr. 57. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Myon. Construction d'un pont sur le Lizon. (M. Métin, architecte à Besançon). Montant, 10.170 fr. 05. Cautionnement, 285 fr. — 7^e lot. Chaudfontaine. Construction du chemin rural du Mont d'Agre (le Service vicinal). Montant, 1.551 fr. 55. Cautionnement, 50 fr. — 8^e lot. Goux (Quingey). Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 1 de Goux

à Quingey (le Service vicinal). Montant, 22.308 fr. 50. Cautionnement, 750 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Haute-Saône. — Mercredi 24 avril, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — Travaux communaux. Musée de Gray. Construction d'une grande salle dans les combles. — 1^{er} lot. Châssis vitrés. Montant, 4.536 fr. 32. Cautionnement, 225 fr. Frais, 70 fr. 65. — 2^e lot. Charpente. Montant, 952 fr. Cautionnement, 50 fr. Frais, 43 fr. 80. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 4.613 fr. 35. Cautionnement, 230 fr. Frais, 74 fr. 65. — 4^e lot. Menuiserie et plâtrerie. Montant, 3.346 fr. 90. Cautionnement, 170 fr. Frais, 61 fr. 45. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 1.140 fr. Cautionnement, 60 fr. Frais, 44 fr. 55. — 6^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 1.510 fr. 65. Cautionnement, 75 fr. Frais, 47 fr. 65. — Auvet. Agrandissement du cimetière. Montant, 2.830 fr. 54. Cautionnement, 140 fr. Frais, 50 fr. 30. — Beye-les-Pesmes. Construction d'une école enfantine. Montant, 13.371 fr. 29. Cautionnement, 660 fr. Frais, 112 fr. 45. — Fretigny. Recouvrement de la flèche du clocher et réparations diverses à l'église. Montant, 8.527 fr. 50. Cautionnement, 425 fr. Frais, 73 fr. 75. — Nantouard. Construction d'une salle de mairie. Montant, 3.597 fr. 78. Cautionnement, 180 fr. Frais, 71 fr. 90. — Velleclair. Construction de rigoles pavées sur 103 mètres. Montant, 747 fr. 22. Cautionnement, 30 fr. Frais, 35 fr. 70. Auteurs des projets : Musée : M. Matey, à Gray; 7^e et 9^e lots : M. Colard, à Gray; 8^e et 10^e lots : M. Courvoisier, à Gray; 11^e lot : M. Gardot, agent voyer à Gray. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Saône. — Jeudi 2 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. La Barre. Adduction d'eau. Montant, 23.841 fr. 60. Cautionnement, 1.492 fr. — 2^e lot. Vernois-sur-Mauce. Reconstruction de la fontaine Mussot. Montant, 3.484 fr. 50. Cautionnement, 174 fr. — 3^e lot. Bougnon. Réparations au clocher. Montant, 1.388 fr. 60. Cautionnement, 70 fr. — 4^e lot. Pusey-Charmoilie. Réfection de la toiture de l'église. Montant, 5.533 fr. 50. Cautionnement, 276 fr. — 5^e lot. Chassey-les-Montbozon. Transformation d'une maison d'habitation en école. Montant, 2.217 fr. 55. Cautionnement, 110 fr. — 6^e lot. Preigney. Réparations à l'église. Montant, 4.912 fr. Cautionnement, 245 fr. — 7^e lot. Amance. Reconstruction d'un ponceau. Montant, 995 fr. 42. Cautionnement, 50 fr. — 8^e lot. Faverney. Construction d'un égout, etc. Montant, 12.302 fr. 60. Cautionnement, 500 fr. — 9^e lot. Cognières. Construction de caniveaux pavés. Montant, 1.516 fr. 95. Cautionnement, 50 fr. — 10^e lot. Vy-le-Ferroux. Construction de trottoirs avec bordures. Montant, 1.704 fr. 48. Cautionnement, 55 fr. Auteurs des projets : 1^{er} à 3^e lots : M. Humbaire, à Vesoul; 4^e à 6^e lots : M. Humbert, à Vesoul; 7^e à 10^e lots : le service vicinal. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la préfecture (1^{re} division).

Haute-Savoie. — Mardi 30 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Biot. 1^o Aménagement d'un bureau de poste, 6.216 fr. 91. 2^o Réfection partielle d'un mur au cimetière, 382 fr. 53. Total, 6.599 fr. 44. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Quiblier, architecte à Thonon-les-Bains, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Savoie. — Jeudi 9 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Commune de Cernex. Adduction et aménagement d'eau potable. A l'auteur du projet, M. Ritz, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Cruseilles. — 1^{er} lot. Terrassement, ouvrages d'art et pose de tuyaux, fontaines et robinetterie. Montant, 47.123 fr. 67. A valoir, 2.276 fr. 33. Total, 49.400 fr. Cautionnement, 2.350 fr. — 2^e lot. Fourniture de tuyaux en fonte et robinetterie. Montant, 46.613 fr. 02. A valoir, 1.886 fr. 98. Total, 48.500 fr. Cautionnement, 2.300 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Dimanche 28 avril, 2 h. — *Mairie de Vertrieu.* — Adduction d'eau potable pour l'alimentation du village de Vertrieu. Montant, 31.077 fr. 15. A valoir, 4.922 fr. 85. Total, 36.000 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Proposition avant le 15 mai. — *Mairie de Vienne.* — Concours pour l'installation du chauffage central, bains-douches et aménagement des cuisines à l'école supérieure de filles. Les propositions devront être remises à M. le maire de la ville de Vienne avant le 15 mai prochain. — Renseignements dans les bureaux de M. Pin, architecte, directeur des travaux, 26, cours Romestang, à Vienne.

Loire. — Samedi 27 avril, 10 h. — *Mairie de Saint-Chamond.* — Alimentation en eau. Remplacement de la canalisation principale d'amenée des eaux. — 1^{er} lot. Canalisation en béton de ciment. Montant, 58.043 fr. A valoir, 8.757 fr. Total, 66.800 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 2^e lot. Canalisation métallique. Montant, 102.014 fr. 45. A valoir, 15.285 fr. 55. Total, 117.300 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Thiollière, ingénieur des ponts et chaussées, 8, place Marengo, à St-Etienne.

Saône-et-Loire. — Samedi 27 avril. — *Asile départemental de Mâcon.* — Travaux de canalisation d'eau à exécuter à l'asile départemental. Montant, 1.715 fr. 40. Cautionnement, 80 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte départemental. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, au bureau de l'Economat. — Renseignements à l'asile départemental.

Vaucluse. — Samedi 27 avril, 2 h. — *Mairie d'Apt.* — Oppèdes. Chemin vicinal ordinaire n° 4, d'Oppèdes à Cabrières d'Avignon. Reconstruction d'un quart de cône et du perré aux abords du pont sur le Coulon. Montant, 4.653 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements au bureau de l'agent voyer d'arrondissement d'Apt et à la mairie d'Oppède.

CHAMBRE DES ADJUDICATIONS DES NOTAIRES DE LYON

Sise avenue de la Bibliothèque, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

par le ministère de M^r Petrus BERNARD, notaire à Lyon,
rue Paul-Chenavard, 31

D'UNE

VASTE USINE

Située à Lyon, route d'Heyrieu, n^{os} 220 et 222

D'une contenance de 14.596 mètres carrés 74 décimètres carrés environ, dont 4.279 mètres carrés environ recouverts de constructions comprenant: divers bâtiments à usage de conciergerie, bureaux, magasins, ateliers, entrepôts, hangars, maisons d'habitation et dépendances, cours et jardin.

Entrée en jouissance 15 juin 1912

ADJUDICATION AU MERCREDI 15 MAI 1912

A UNE HEURE ET DEMIE DU SOIR

Mise à prix : 100.000 francs

OUTRE LES CHARGES

IL Y AURA ADJUDICATION MÊME SUR UNE SEULE ENCHÈRE

S'adresser, pour tous renseignements, à M^r Petrus Bernard, notaire à Lyon, rue Paul-Chenavard, 31, et à M. Labbé, expert-comptable à Lyon, quai de la Guillotière, 21, et, pour visiter, au concierge de l'usine.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Excursion en automobile dans les Alpes

(Saint-Remy, Les Baux, Montmajour)

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ses antiquités romaines et du moyen âge.

Cette excursion, qui aura lieu tous les jours, du 31 mars au 31 mai 1912, emprunte l'itinéraire suivant:

Avignon (départ de la gare à 8 heures du matin), Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillane, Avignon (retour à 6 h. 30 du soir).

Durée du trajet, 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

SPECTACLES

GRAND THÉÂTRE Tous les soirs, à 8 h. 3/4: *Amour Tzigane*, fantaisie lyrique en trois actes, de Franz Lehar. — Jeudi, matinée.

CÉLESTINS A 8 h. 1/4, le *Voyage de Suzette*. — Prochainement: *les vingt-huit Jours de Clairette*, opérette militaire.

HORLOGE THÉÂTRE-CONCERT La pièce composant la majeure partie du programme de l'Horloge est joviale. *M'sieu Cotillon*, opérette-bouffe en trois tableaux, constitue deux heures de gaieté exubérante. Jeudi, matinée à prix réduits. Vendredi, création à Lyon, le *Roi des Gourdes*, opérette burlesque en trois tableaux.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Actualités et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2 Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

GRAND CIRQUE RANCY (Cours du Midi). — Tous les jours, à 3 heures et à 8 h. 1/2. le plus amusant, le plus merveilleux des spectacles.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil — 61214

Victor DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 10 cent. Franco par poste 45 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50
Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosque de la ville et de la banlieue

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succ^{es}, à la Tour-de-Salvagney (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 10. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, pannesaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Wathman) d'après calques
l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. COULON, Directeur
3, Rue Fénelon, LYON

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65

CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S.G.D.G.

J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 44.71

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eaux, Travaux éanches
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre
Silos, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France
(Congrès du Gaz, Paris 1910)
Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEAU

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

J. PAUTET, Ing'

24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 162.76

Renseignements

et

Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

